COLMAR
AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

2014

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT P. 04

PRÉSENTATION DE L'AGGLOMÉRATION P. 05

COMMENT FONCTIONNE LA CAC P. 06

L'ACTIVITÉ DE LA CAC P. 09

1. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE P. 09

1.1. Développement économique P. 09
1.2. Emploi P. 11
1.3. Université P. 13

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE P. 15

2.1. Transports P. 15
2.2. Schéma des pistes cyclables P. 17
2.3. Programme local de l'habitat P. 18
2.4. Politique de la Ville P. 18
2.5. Aires d'accueil des gens du voyage P. 19

3. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE P. 20

3.1. Environnement P. 20
3.2. Eau et assainissement P. 21
3.3. Equipements communautaires P. 21
3.4. Gestion des déchets P. 24

4. RESSOURCES P. 28

4.1. Ressources humaines P. 28
4.2. Ressources financières P. 29

TROMBINOSCOPE P. 31

ORGANIGRAMME P. 35

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Ce rapport sur l'activité 2014 de la communauté d'agglomération de Colmar me donne l'occasion d'aborder la question de son identité. En effet, de par ses compétences, la communauté d'agglomération de Colmar est un acteur central de la vie des habitants et des entreprises. Il est donc important que ceux-ci puissent non seulement l'identifier, mais également se reconnaître en elle. Les enjeux sont donc bien supérieurs à la question des goûts et des couleurs dans laquelle on a trop souvent tendance à enfermer la communication.

L'ancien logo de la communauté d'agglomération de Colmar tout comme sa dénomination avaient vieilli. Nous sommes entrés dans un nouveau millénaire : il était important de les actualiser. La communauté d'agglomération de Colmar, à compter de septembre 2015, s'appellera donc plus simplement « Colmar Agglomération » : une appellation plus directe et plus franche qui correspond bien au fonctionnement de cette collectivité, entièrement tournée vers l'action.

Pour accompagner cette nouvelle dénomination, un nouveau logo s'est imposé : plus simple, plus explicite. En un mot : épuré. Cependant, il évoque bien notre territoire. La couleur bleue du C rappelle les nombreux cours d'eau qui le traversent, tandis que le vert du A renvoie à la fois aux Vosges, au Piémont et à la viticulture, mais également aux toits pentus qui contribuent grandement à son charme et à son caractère unique. Ainsi, la nouvelle identité visuelle et la nouvelle dénomination de l'agglomération renforceront l'attractivité et la modernité de notre territoire.

Je tiens ici à souligner que ces changements ont été opérés à budget constant. On accuse souvent la communication d'être dispendieuse, mais elle nous prouve ici qu'elle peut être efficace sans pour autant nécessiter des budgets faramineux. Dans ce domaine, comme dans tous les autres, je suis fidèle à l'engagement que j'ai pris devant les contribuables, à savoir que je gèrerai leurs deniers de manière rigoureuse. Vous pourrez ainsi constater que les finances de l'agglomération de Colmar sont particulièrement saines et vertueuses, malgré la réduction sévère des dotations de l'Etat et les charges qui nous sont transférées. L'épargne de la collectivité est suffisamment confortable pour lui permettre de supporter d'importants investissements, aussi exclusivement financés en fonds propres et par les subventions perçues. Au final, que ce soit pour le prix de l'eau ou pour les taux d'imposition, l'agglomération de Colmar figure parmi les agglomérations françaises qui exercent la pression fiscale sur les prix des services la plus modérée sur les contribuables, comme sur les entreprises.

C'est un engagement permanent qui me lie aux habitants du territoire communautaire, en tant que Président de l'agglomération de Colmar ,assisté efficacement par tous les collègues maires et membres du bureau : leur apporter les meilleurs services publics possibles, au coût le plus juste, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu, gage d'activité et d'emploi pour les entreprises du territoire.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Gilbert MEYER
Maire de Colmar
Président de la CAC

CARTE D'IDENTITÉ DE LA CAC

Le 1er novembre 2003 était créée la Communauté d'Agglomération de Colmar, regroupant les communes de Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim. La Communauté d'Agglomération a vu son périmètre s'agrandir le 1er janvier 2006 par l'adhésion de la commune de Jebsheim.

Suite aux demandes de 5 communes, la CAC a abordé le 1er janvier 2012 une nouvelle étape de son développement. En effet, les communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen sont venues élargir la Communauté d'Agglomération.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar s'étend désormais à 14 communes.

Population totale de la CAC : **104 054 habitants** pour une superficie totale de **206,53 km²**

	Surface (km²)	Nombre d'habitants
Colmar	66,57	69 013
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1 848
Horbourg-Wihr	9,42	5 244
Houssen	6,70	1 839
Ingersheim	7,44	4 741
Jebsheim	14,85	1 202
Niedermorschwihr	3,35	565
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	2 825
Sundhoffen	12,75	1 975
Turckheim	16,46	3 821
Walbach	5,45	914
Wettolsheim	8,86	1 739
Wintzenheim	18,97	8 003
Zimmerbach	2,26	890

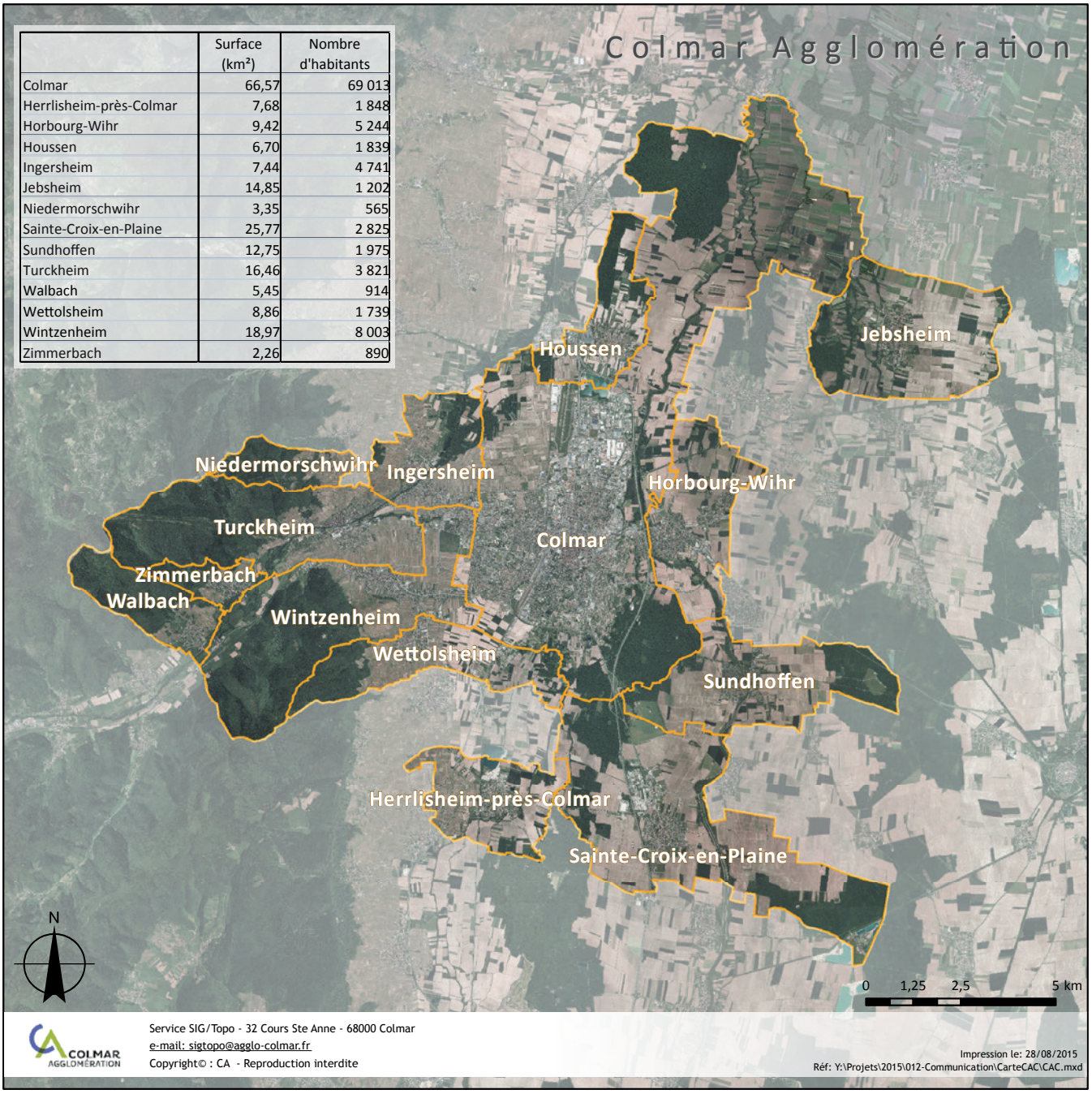

COMMENT FONCTIONNE LA CAC

U n territoire, une organisation institutionnelle

Les Conseillers Municipaux

Les Conseillers Municipaux des 14 communes de l'agglomération désignent leurs représentants au Conseil Communautaire.

Les Conseillers Communautaires

Les Conseillers Communautaires, au nombre de 61, élisent parmi eux les membres du Bureau de l'Agglomération.

Le Bureau de l'Agglomération

Le Bureau de l'Agglomération est composé du Président, de 11 Vice-présidents et de 15 assesseurs.

Les règles de fonctionnement de la CAC garantissent la représentation de chaque commune dans les instances de l'Agglomération, qu'il s'agisse du Conseil Communautaire, du Bureau ou des commissions.

Au sein du Conseil Communautaire, les sièges sont répartis en fonction de la démographie.

Nombre de Conseillers Communautaires par commune :

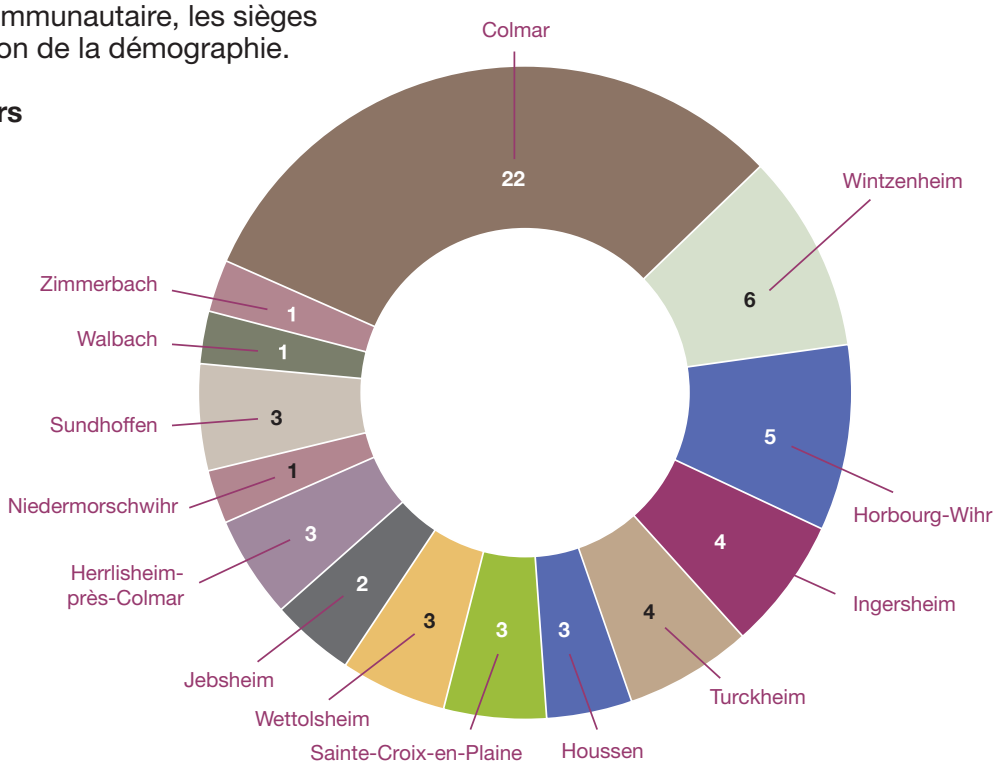

La CAC rend compte de ses travaux aux Conseils Municipaux de ses communes membres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire est l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.
Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire. Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

LE BUREAU

Le Bureau réunit le Président, les 11 Vice-présidents et 15 assesseurs élus au sein du Conseil Communautaire. Le Bureau prépare les propositions à soumettre au Conseil Communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation. Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

LE PRÉSIDENT

M. Gilbert Meyer, exécutif de la Communauté d'Agglomération, est élu par le Conseil Communautaire pour la durée du mandat des Conseillers Communautaires et préside le Conseil et le Bureau.

LES COMMISSIONS

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un Vice-président délégué, les Conseillers Communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.

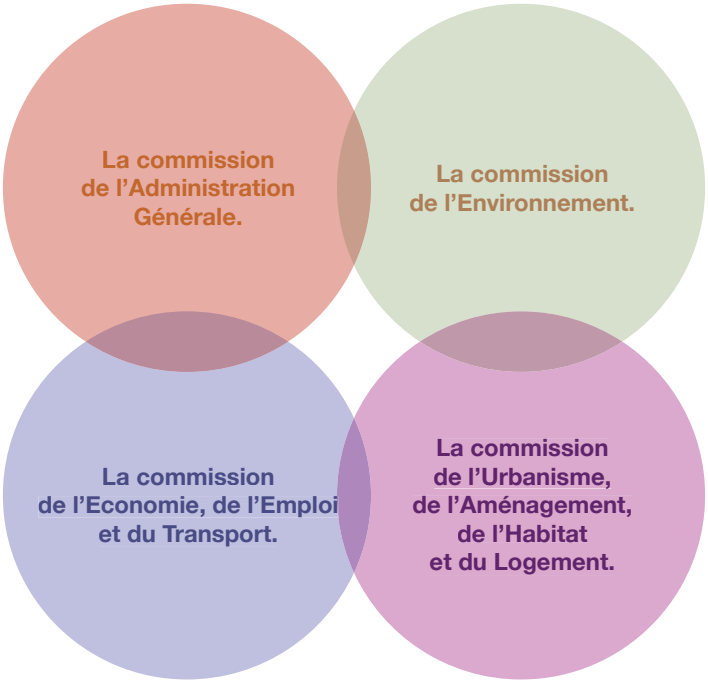

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS

La Commission Consultative des Services Publics a été créée, comme le prévoit la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, pour l'ensemble des services publics confiés par la Communauté d'Agglomération à un tiers par convention de délégation de service public, ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière. Elle est présidée par Serge NICOLE, et composée d'élus de la CAC, de représentants des usagers et de gestionnaires de services communautaires.
En 2014, elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de la CAC : sur le service public des transports ; sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : est présidée par Jean-Marie BALDUF et composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la Communauté d'Agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges. Elle s'est réunie 1 fois au courant de l'année 2014.

Des chiffres qui parlent...

- 1 Président, 11 Vice-présidents, 49 Conseillers Communautaires.
- 112 marchés publics contractés en 2014
- 9 réunions des Maires et Vice-présidents, 5 réunions du Bureau, 7 réunions du Conseil Communautaire en 2014.
- 154 délibérations en 2014.

L'activité de la Communauté d'Agglomération est régie par trois champs de compétences différents.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- Politique de la ville à l'échelle du territoire

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Assainissement
- Production et distribution de l'eau potable
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Développement universitaire
- Fourrière animale
- Fourrière automobile
- Aires d'accueil pour les gens du voyage
- Entretien, conservation et valorisation du canal du Muhlbach
- Sécurité civile
- Promotion touristique
- Eaux pluviales
- Prestations de services au bénéfice des communes membres
- Maîtrise d'ouvrage au nom des communes membres

1. DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1.1. Développement économique

Parmi les compétences obligatoires de la CAC, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Il s'agit de créer les bonnes conditions pour que les entreprises puissent elles-mêmes se développer et in fine créer de l'emploi. Cela passe notamment par la bonne gestion et le développement des zones d'activités et des zones industrielles, mais également par le soutien à l'immobilier d'entreprise.

Faits marquants en 2014

- Afin de permettre aux dirigeants d'entreprises de la région colmarienne de s'exprimer et d'échanger avec les représentants de l'Agglomération, M. le Président a organisé deux premières rencontres « petit-déjeuner » d'échanges les 25 septembre et 4 décembre 2014. Une trentaine de chefs d'entreprise y ont été conviés.
- En 2014 s'est tenue la première réunion du comité technique suivie du lancement de la consultation pour la réalisation d'une étude stratégique de requalification urbaine et économique de l'ancienne gare de marchandises, route de Rouffach à Colmar.
- Inauguration de l'aérogare de l'aérodrome de Colmar le 14 octobre 2014, suite à environ 500 000 € de travaux, avec une contribution financière de l'agglomération.

Zone industrielle et d'activités de Colmar

Vente d'un terrain à la Société Jung Logistique pour la construction de nouveaux locaux.
- Surface = 38 752 m²
- Montant = 1 551 976 euros TTC

Dévoiement de la rue Denis Papin à proximité de l'ouvrage de l'A35 permettant l'extension de Scapalsace et l'implantation de l'entreprise Jung.
- Montant = 643 000 euros TTC

Zone d'activités de Sainte-Croix-en-Plaine

Vente de deux lots dans le secteur SISCO, permettant l'installation des entreprises Coprotec et Mondial Uberti's
- Surface = 8 381 m²
- Montant = 490 468 euros TTC

Vente d'un lot dans le secteur ADER, permettant l'installation de l'entreprise Duarte
- Surface = 2 021 m²
- Montant = 123 907 euros TTC

Zone d'activités de Horbourg-Wihr

Les travaux de viabilisation de la première tranche ont démarré en juillet 2014.
- Montant = 800 000 euros TTC

Vente d'un terrain par anticipation permettant l'installation de l'entreprise CG Alu.
- Surface de 3 650 m²
- Montant de 213 409 euros TTC

Zone d'activités « Les Erlen »

Vente d'un terrain d'une superficie de 1 557 m² à l'entreprise Polstone qui a réalisé un investissement à hauteur de 300 000 € et a augmenté son effectif de 3 personnes dans le cadre de cette opération.
- Surface = 1 557 m²
- Montant = 109 463,45 euros TTC

Ricoh - Wettolsheim

L'accès à l'entreprise Ricoh se fait actuellement par la route de Rouffach et pose des difficultés d'engagement à certaines heures avec des incidences en termes de sécurité. Lors de la réalisation du giratoire au carrefour des noyers sur la RD 83, une cinquième branche a été créée afin de prévoir un autre accès. Celui-ci, d'une longueur de 1,8 km, permettra de séparer les flux et ainsi soutenir l'activité de cette entreprise.
- Participation de la CAC = 280 000 euros

Immobilier d'entreprise

La CAC délivre une aide à l'immobilier d'entreprise en complément du Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation (FDAI). L'objectif consiste à favoriser la réalisation des investissements immobiliers concourant à la création d'emplois.

Ce dispositif permet, à travers la délivrance d'une avance remboursable sans intérêt, de soutenir les entreprises industrielles dans l'acquisition, la construction ou encore l'extension de leurs bâtiments.
- Le prêt sans intérêt est remboursé sur une durée comprise entre 8 et 12 ans.
- Le projet est réalisé sous crédit-bail via la société Alsabail, maître d'ouvrage de la construction.

En 2014, ce dispositif a permis de soutenir :
- la SCI COPROBATI (Coprotec) à hauteur de 125 000 euros (5 emplois supplémentaires prévus),
- la SCI CGF (CG ALU) pour un montant de 60 000 euros (3 emplois supplémentaires prévus).

Montant global des prêts accordés par la CAC en 2014 pour soutenir l'immobilier d'entreprise = 185 000 euros, s'ajoutant à un capital global prêté à hauteur de 1 324 440 euros de 2006 à 2013.

1.2. Emploi

La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Il s'agit pour les collectivités et l'Etat d'inclure dans le cadre d'un marché public une clause qui impose aux entreprises retenues de réserver un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

La clause d'insertion professionnelle permet à une personne, de préférence domiciliée dans les zones identifiées comme prioritaires, de (re)trouver un emploi ou une formation, de conforter un projet professionnel voire d'acquérir une première expérience professionnelle. C'est également l'opportunité pour une entreprise de repérer un futur salarié.

Une chargée de mission de la CAC joue le rôle d'interface entre tous les acteurs du dispositif (maître d'ouvrage, entreprises, structures d'insertion professionnelles, demandeurs d'emploi). Son travail consiste à conseiller, coordonner et accompagner les différents intervenants, mais aussi suivre la bonne application de la clause d'insertion et en rendre compte.

Chiffres clés 2014
- 96 950 heures d'insertion réalisées en 2014
- 15 chantiers de démolition, construction, réhabilitation, résidentialisation, travaux publics et espaces verts
- 103 entreprises de tous corps d'états
- 219 bénéficiaires
- 74% sont issus de la zone prioritaire
- 35% sont des jeunes et 18% des seniors
- 78% ont un niveau CAP – BEP

Quelques chantiers concernés par la clause d'insertion en 2014
- Réaménagement de l'avenue de l'Europe
- Travaux de l'extension du Musée Unterlinden
- Construction de 15 logements aux normes BBC - secteur Schweitzer
- Construction 56 logements et locaux commerciaux – route de Neuf-Brisach
- Réhabilitation de 180 logements aux normes BBC – rue d'Amsterdam
- Construction de 27 logements Eco Quartier et locaux commerciaux – rue d'Amsterdam

Le salon régional de la formation et de l'emploi

La CAC soutient l'association Jeune Emploi Formation (JEF) dans l'organisation du Salon Régional Formation Emploi dont la dernière édition a eu lieu les 24 et 25 janvier 2014.

Il s'agit de rassembler en un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours.

En 2014, le salon régional de la formation et de l'emploi a accueilli plus de 24 000 visiteurs (+15%), 317 exposants (+22%) et affiché 775 offres d'emploi (dont 52% pour des contrats à durée indéterminée).

Dans ce cadre, le 25 janvier 2014, la CAC, en partenariat avec l'association Quinqua 67 et la Jeune Chambre Economique de Colmar, a organisé **une conférence sur le thème « Rebondir professionnellement après 45 ans et plus »** à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif consistait à offrir au public des outils et des conseils pour améliorer leurs techniques de recherche d'emploi ou pour construire leur reconversion professionnelle.

Cette rencontre a réuni 150 personnes :
- 81% sont des demandeurs d'emploi,
- 9% sont des professionnels de l'insertion,
- 4% sont en situation d'emploi,
- 44% pensent appliquer la méthode,
- 73% souhaitent une nouvelle session de formation.

Autres actions en faveur de l'emploi

La CAC soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

Mission Locale des Jeunes :
-184 830 euros de subvention annuelle,
-1 588 jeunes accompagnés dont 60% des bénéficiaires ont pu accéder à un emploi ou une formation.

Plateforme d'Initiative Locale de Colmar :
- 15 793 euros de subvention,
- 22 prêts d'honneur accordés pour 122 900 euros,
- 81% des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi,
- 13 % avaient moins de 26 ans,
- 29 emplois créés,
- 87% des bénéficiaires sont parrainés par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

Soutien aux structures d'insertion par l'activité économique :
- Depuis 2014, la CAC soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres Communaux d'Action Sociale, l'action des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), considérant que le soutien aux SIAE relève autant d'un enjeu social que d'une thématique d'insertion économique,
- Pour mémoire, onze SIAE, bénéficiant de l'agrément de l'Etat validé par le Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique, œuvrent sur le territoire de la CAC et constituent des partenaires de l'agglomération notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics.

En 2014, le soutien de la CAC à ces structures s'est élevé à 36 051 euros.

1.3. Université

L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar compte plus de 3 400 étudiants post-bac (public et privé) dont plus de 1 600 sur deux campus universitaires de l'Université de Haute Alsace (UHA).

Les deux campus universitaires de l'UHA accueillent plus de 1 600 étudiants, dont 18 % venus de l'étranger, sur deux sites principaux : le pôle commerce du Grillenbreit et le pôle agronomie du Biopôle.

Rattaché à l'UHA, l'IUT de Colmar (pôle commerce) propose :
- 6 départements permettant l'accès à un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT),
- 10 Licences Professionnelles (LP),
- 3 formations internationales,
- 2 formations exportées à Douala au Cameroun.

La Faculté de Marketing et d'Agrosciences (ex UFR PEPS – pôle agronomie) propose plusieurs formations professionnelles de niveau Licence et Master dans les domaines du commerce et de l'agroalimentaire. Deux laboratoires de recherche lui sont rattachés :
- le Laboratoire Vigne Biotechnologies Environnement (LVBE) au Biopôle,
- le Centre de Recherche sur les Médiations (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) au Grillenbreit.

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute Alsace se place au cinquième rang national en proportion d'étudiants apprentis.

Campus Biopôle

Campus Grillenbreit (photo UHA)

Les soutiens de la CAC à l'UHA

La Ville de Colmar a réalisé plusieurs opérations d'investissement sur les bâtiments universitaires pour le compte de l'UHA. Ainsi, sur la période 2002-2013, près de 13,4 millions d'euros ont été investis tant en fonctionnement qu'en investissement. La construction du Département « Génie Thermique et Energie » de l'IUT montre par exemple que ces investissements sont nécessaires pour le renforcement et le développement de l'offre universitaire à Colmar.

Par la suite, il a été décidé le transfert au 1er janvier 2014 de la compétence « enseignement supérieur » à la Communauté d'Agglomération.

Dans la continuité des actions engagées par la Ville, la CAC poursuit l'accompagnement de l'UHA sur le territoire de l'Agglomération. Le Conseil Communautaire réuni le 2 octobre 2014 a ainsi voté une contribution de 18 500 euros au profit de l'UHA notamment en soutien aux projets des étudiants (subvention en fonctionnement de 1 500 euros) et aux investissements (subventions de 6 000 euros pour le renouvellement du parc informatique de la FMA et de 11 000 euros pour l'aménagement de l'amphithéâtre 024 du campus du Grillenbreit).

La CAC soutient également pour la troisième année consécutive l'organisation par l'UHA du Trophée des Fruits et Légumes d'Alsace (subvention de 3 000 euros au titre de 2014). Il s'agit d'un concours d'innovation alimentaire associant les étudiants des licences agronomie/agroalimentaire et marketing/vente des campus de Colmar du Biopôle et du Grillenbreit.

Enfin, la CAC, par délibération du 2 octobre 2014, a décidé d'adhérer à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) qui a pour objet de regrouper les sites universitaires et de défendre leurs intérêts communs notamment en ce qui concerne le soutien matériel et financier.

Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, la CAC contribuera à hauteur de 1,63 million d'euros sur les 13 millions d'euros d'opérations inscrites au volet ESRI (Ens. Sup. Recherche Innovation) du contrat de plan Etat-région (CPER) couvrant la période 2015-2020.

Exemples d'actions prévues par le CPER au titre de l'enseignement supérieur :
- opération Phenotis (déconstruction - reconstruction de serres) : contribution prévue de 0.375 million d'euros (montant d'opération de 2 millions d'euros),
- restructuration du bâtiment génie Biologique de l'IUT de Colmar : contribution de 0.625 million d'euros (montant d'opération 2.5 millions d'euros),
- démolition et reconstruction du restaurant de l'Illberg à Mulhouse : contribution de 0.125 million d'euros (montant d'opération de 6 millions d'euros),
- aménagement du campus de Colmar : contribution de 0.125 million d'euros (montant d'opération de 0.5 million d'euros),
- création d'un pôle de formation autour du bilinguisme à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE) : contribution de 0.250 million d'euros (montant d'opération de 1 million d'euros).

Exemple d'action prévue par le CPER au titre de la Recherche et Innovation :
- Phenotis : contribution de 0.131 million d'euros (montant d'opération de 1 million d'euros)

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1. Transports

Autre compétence obligatoire de la CAC, l'aménagement du territoire communautaire passe beaucoup par l'organisation des transports publics.

En la matière, le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar est joint à celui de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun. Ils constituent ainsi un ensemble cohérent pour assurer une offre de transport public dynamique.

Dans le cadre d'une délégation de service public, le service de transports en commun est assuré par un seul et même prestataire : la TRACE.

Les investissements pour améliorer le réseau

- Mise en accessibilité des arrêts de bus : 29 nouveaux points d'arrêts mis aux normes sur les lignes n°7 (Les Erlen / Colmar) et n°4 (boucle Gare / Théâtre/Gare), pour un coût de 381 000 euros TTC.
- Réfection de deux châssis de bus = 24 500 euros TTC.

La gratuité des transports publics pour les collégiens

- Public visé = les collégiens pendant l'année scolaire.
- Seule la période des vacances (estimée à 3 mois) reste à la charge des familles pour un montant de 49,80 euros par abonnement annuel.
- La CAC finance donc 126,20 euros par abonnement.
- Coût global pour l'Agglomération 117 000 euros en 2014.

Près de 1 000 familles ont déjà bénéficié du dispositif au titre de l'année scolaire 2014-2015.

L'environnement

Mesure tarifaire en faveur de la lutte contre la pollution atmosphérique : mise en place du billet Tempo (1,60 euros / jour pour la libre circulation) dès le dépassement du seuil d'information et de recommandation.

Financement d'un séparateur d'hydrocarbure pour la station de GNV (gaz naturel véhicule) pour un montant de 10 380 euros TTC et renouvellement de 8 lignes d'alimentation de GNV pour un montant de 10 033 euros TTC.

Les partenariats

Intermodalité des transports en commun :

- la CAC, en liaison avec la Région Alsace et le Conseil Général du Haut-Rhin, a mis en place un tarif réduit pour les collégiens de l'Agglomération qui utilisent successivement plusieurs transports publics : train SNCF, bus de la TRACE et cars départementaux,

- c'est ainsi qu'un collégien voyageant d'Herrlisheim jusqu'au lycée Camille See à Colmar emprunte successivement le train et le bus au prix du seul abonnement scolaire (16,60 euros par mois, soit une réduction de 9,80 euros par rapport au tarif normal train + bus).

De plus, la CAC participe aux projets d'échelle régionale : site internet Vialsace et titres de transports ALSA+ 24 Heures et ALSA + Groupe journée qui permettent de voyager sur tous les transports en commun alsaciens (train, bus et cars interurbains) avec un seul billet à un prix attractif.

Les liaisons transfrontalières

La CAC participe à la liaison Colmar / Breisach à hauteur de 10 700 euros.

L'offre de transports transfrontalière a été renforcée sur la ligne Colmar-Breisach par la prolongation des lignes 301 (Colmar/Neuf-Brisach/Balgau) et 303 (Colmar/Biesheim). Le cadencement est passé de 8 à 12 par jour en semaine et de 5 à 7 le samedi. De plus, tous les bus circulent pendant les vacances scolaires. Depuis la mise en place de ce renforcement, la fréquentation a augmenté de près de 50 %.

Liaison d'intérêt touristique
La CAC poursuit sa participation à la navette des crêtes à hauteur de 5 582 euros.

Le budget transport

Le budget transport est financé à titre principal par :
- les recettes provenant de la taxe de versement transport maintenue en 2014 au taux de 0,60 % sur la CAC = 6 489 446 euros,
- la dotation globale de décentralisation versée par l'Etat = 172 582 euros,
- la participation du Conseil Départemental aux transports scolaires = 193 442 euros,
- la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus versée par la société Clear Channel = 167 440 euros,
- le reversement de la TVA pour les biens acquis par la CAC et mis à disposition de la STUCE pour la réalisation du service de transports publics = 72 376 euros,
- les recettes de billetterie encaissées par la STUCE en 2014 s'élèvent à 1 909 436 euros (+ 0,25% par rapport à 2013).

Augmentation moyenne pondérée des tarifs de 2,75 %

TGV Est deuxième phase

En 2009, une convention de financement et de réalisation des travaux de la deuxième phase du TGV Est entre Baudrecourt (Moselle) et Vendenheim (Bas-Rhin) a été signée entre les différents partenaires pour un investissement de plus de 2 milliards d'euros. La Communauté d'Agglomération de Colmar participe à hauteur de 3 070 000 euros.

En 2014, la CAC a participé à hauteur de 630 000 euros.

Les travaux ont démarré en 2010 et la mise en service est programmée en avril 2016. Ce nouveau tronçon à grande vitesse, d'une longueur de 106 km, permettra de réduire le trajet entre Paris et Colmar à 2h20, soit 30 minutes de moins qu'actuellement.

2.2. Schéma des pistes cyclables

Dans le cadre du schéma communautaire des pistes cyclables adopté en 2011, un premier tronçon a été réalisé en 2012 pour relier le Lycée Camille See au Carrefour du Ligibel. En 2014, le 2ème tronçon du projet empruntant le chemin rural du Schlittweg vers Wintzenheim est venu compléter cet itinéraire. La réalisation de cette liaison comprenant l'aménagement d'un carrefour sur la RD7 a coûté 270 283 euros HT, financée par la CAC avec une participation du Conseil Départemental du Haut-Rhin à hauteur de 7 370 euros.

Un autre itinéraire a été réalisé pour permettre de relier Colmar à Wettolsheim, entre le carrefour de la Croix Blanche et l'entrée de la commune, sur une longueur de 1 400 mètres linéaires de part et d'autre de la rue du Tiefenbach. Le coût de cette opération s'est élevé à 300 612 euros HT.

Cette opération est également soutenue à hauteur de 30% dans le cadre des actions « Territoire de Vie » par le Conseil Départemental.

En parallèle, le revêtement de l'itinéraire entre Herrlisheim et Sundhoffen a été repris par le Conseil Général pour la réfection des enrobés situés le long du canal de la Thur jusqu'au croisement de la RD 201 situé à la sortie sud de Colmar. La CAC a participé au financement de cette opération à hauteur de 20 % du coût total, soit 8 200 euros HT.

D'autres itinéraires seront engagés en 2015, tels que le tronçon Sundhoffen – Horbourg-Wihr pour un montant de 100 000 euros HT et le tronçon Sundhoffen – Colmar pour un montant de 150 000 euros HT.

Piste Colmar-Ingersheim

Chemin du Schlittweg vers Wintzenheim

2.3. Programme local de l'habitat

L'aide à l'accession à la propriété des ménages

Le dispositif d'aide à l'accession à la propriété pour les ménages primo accédants a été mis en place par la CAC pour une durée de 3 ans. D'un montant variant entre 3 000 € et 6 000 € par dossier, cette aide a contribué à l'acquisition d'un bien immobilier pour 80 ménages en 2014.

Dans sa globalité, le dispositif CAC TOIT a accompagné 147 familles pour un montant total d'aides de la CAC de 579 000 €, dont 321 000 € versés pour l'année 2014.

Les perspectives

Les échanges avec l'AREAL seront poursuivis dans le cadre du développement du rôle de facilitateur de la CAC pour favoriser la mixité sociale dans le cadre d'opérations immobilières.

Par ailleurs, de nouvelles rencontres avec les acteurs institutionnels et socioprofessionnels seront organisées sur la question de l'habitat des personnes vieillissantes et âgées et/ou des personnes porteuses d'un handicap.

2.4. Politique de la Ville

Il s'agit ici, en complément des opérations d'aménagement du territoire, de créer le lien social qui assure la cohésion d'un territoire.

Les animations d'été

Grâce au concours de 74 associations, la CAC propose une pléiade d'animations pendant les congés d'été aux jeunes de 5 à 18 ans de Colmar et environs. Sports, loisirs créatifs, musique, théâtre, bricolage… il y en a pour tous les goûts !

Les Animations Eté ont vocation à occuper les jeunes et à contribuer à leur épanouissement. Elles ont également pour fonction de favoriser leur intégration.

Le bilan de l'édition 2014, la onzième, met en évidence toujours plus de participants et plus d'associations partenaires, pour une offre de stages encore élargie :
- 74 associations (contre 66 en 2013),
- 450 stages payants réalisés sur 509 proposés,
- 2 366 jeunes participants (contre 2 272 en 2013),
- 5 287 places de stages payants occupées (contre 5 006 en 2013) pour 7 119 places disponibles,
- Un taux d'occupation de 74 % (78% en 2013),
- A noter : l'association « Prévention spécialisée de Colmar » a proposé 939 places de stages gratuits au titre des animations ouvertes (activités sportives, culturelles et de loisirs).

Sur les 2 366 jeunes participants, 2 121 étaient originaires des 14 communes composant la CAC :
- la proportion des enfants originaires de la CAC est donc en hausse de 3,7 % par rapport à 2013,
- ils représentent 89.6% des participants,
- ils ont occupé 4 853 places de stages (+5,1%) soit 91,8% de l'offre proposée.

Partenaires institutionnels :
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin,
- Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin,
- les communes de la CAC dont Colmar qui apporte un important soutien logistique.

Le budget d'exploitation 2014
était en augmentation de 10,3%
et s'élevait à 342 357 euros :
- subventions aux associations = 239 105 euros (+7,9%),
- participation financière des familles = 219 105 euros (+ 8,6%),
- participation de la DDCSPP = 20 000 euros,
- participation de la CAC = 97 264 euros (+ 10,7%),
dont 63 803 euros sont versés à la Ville de Colmar pour ses prestations.

Le dispositif Ville-Vie-Vacances

Initié par l'Etat, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales (pour la CAC à hauteur de 25% au moins), et piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, ce dispositif propose aux jeunes majeurs les plus en difficulté, ou en voie de marginalisation, de bénéficier pendant leur temps de vacances scolaires d'un accès aux activités culturelles, sportives et aux loisirs, ainsi que d'une prise en charge éducative. Il s'agit de les mobiliser autour de projets constructifs et éducatifs. Les 11-18 ans sont également concernés.

Les actions sont encadrées par des associations de proximité qui se voient attribuer en moyenne, par jeune et par journée complète d'animation, 6 euros pour les activités de proximité et 24 euros pour les séjours. Bien entendu, ces actions s'articulent avec les autres dispositifs déjà existants dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Les membres du Comité de pilotage valident les projets en fonction de plusieurs critères dont le respect de la mixité fille-garçons, la priorité aux 15 ans et plus, et la contribution active des jeunes à l'action afin de faire appel à leur sens des responsabilités.

Le dispositif a été initié par l'Etat en partenariat avec la CAF et les collectivités territoriales, dont la CAC. Il est piloté par la DDCSPP.

L'année 2014 a été marquée par la reconduction du partenariat avec le Secours Populaire initié en 2013. Au total, 69 jeunes (- 17%) ont créé 7 projets pour 48 journées d'animation (+11%) encadrées par 5 associations (+ 1).

La participation financière de la CAC s'est élevée à hauteur de 7 886 euros (-8%) correspondant à 29,5% du coût global des actions.

2.5. Aires d'accueil des gens du voyage

La CAC gère directement deux aires d'accueil permanentes ouvertes toute l'année :
- le site 1 rue Hartmann à Colmar permet d'accueillir 18 familles. En 2014, avec un taux d'occupation stable, les recettes encaissées se sont élevées à 7 629 euros,
- le site du chemin de l'étang à Horbourg-Wihr peut accueillir 14 familles. En 2014, avec un taux d'occupation en baisse de 20% par rapport à 2013, les recettes du site se sont élevées à 13 501 euros.

De plus, pour la 4ème année consécutive, en 2014, la CAC a contribué à l'accueil des missions évangéliques estivales par la mise à disposition d'eau et l'enlèvement des ordures ménagères de l'aire de grands passages, réquisitionnée par la Préfecture à Sainte-Croix-en-Plaine. Le coût total de l'opération pour l'accueil des deux groupes s'est élevé à 3 136 euros.

Enfin, la CAC a également participé au financement du médiateur départemental chargé de coordonner l'accueil des groupes à hauteur de 1 726 euros.

3. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

3.1. Environnement

L'éducation à l'environnement et Observatoire de la Nature

Les locaux pédagogiques de l'Observatoire de la Nature ont été mis en service le 6 février 2010. Depuis, le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement atteint des records avec l'équivalent de plus de 2 000 journées-participants par an et par animateur pour l'année 2014. À titre de comparaison, la moyenne régionale pour les structures de taille similaire était de 1 320 en 2014.

Ainsi, près de 10 000 personnes ont bénéficié d'une animation de l'Observatoire de la nature en 2014, dont 6 066 scolaires et plus de 2 500 personnes du grand public.

De nombreuses activités et animations sont proposées tout au long de l'année, en sus des animations récurrentes. Ces dernières permettent par exemple tous les ans de faire bénéficier **d'une demi-journée d'animation sur le thème des déchets toutes les classes de CE2 du territoire de la Communauté d'Agglomération de Colmar (soit une soixantaine).**

La maîtrise de l'énergie

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2009, ce sont près de 900 logements qui ont bénéficié d'une aide pour des travaux d'économies d'énergie, pour un montant total d'aides versées qui s'élève à près de 900 000 euros.

Les émissions de dioxyde de carbone (CO2) évitées grâce aux travaux d'économies d'énergie aidés par la CAC sont chiffrées à 3 334,77 Téq CO2 depuis 2009. Une tonne de CO2 équivaut à 1 an de chauffage au gaz pour un logement de 3 pièces, ou encore à 14 000 km de voiture en ville.

Cependant, il est à noter que les travaux réalisés ont principalement porté sur l'isolation des fenêtres alors que les déperditions d'énergie proviennent essentiellement des toitures et des murs.

A la lumière de ce constat, plusieurs propositions d'évolution du dispositif d'aides ont été adoptées par le Conseil Communautaire en séance du 18 décembre 2014. Il s'agit par exemple de la mise en place d'un plafond par type de travaux et d'un taux d'aide intermédiaire par type de travaux isolé

L'objectif consiste à d'augmenter le nombre de travaux subventionnés tout en maintenant un budget global constant. Le plafond global est également maintenu à 6 000 euros. La répartition de la prise en charge des aides entre la collectivité et VIALIS ne varie pas non plus et se situe respectivement à 60 % et 40 %.

Par ailleurs, l'ensemble des communes souhaitant désormais s'inscrire dans cette politique, la CAC prendra désormais entièrement à sa charge les montants des aides versées aux particuliers.

En 2014, outre les aides financières, 750 personnes auront trouvé auprès de l'Espace Info Energie (EIE) un accompagnement dans la recherche d'informations préalables à la préparation de travaux d'économies d'énergie. L'arrivée d'un second animateur en 2014 permet désormais de répondre au mieux aux sollicitations du public.

De plus, en 2014, l'EIE aura initié ou participé à une quinzaine d'animations hors les murs : la Fête de la Nature qui a été organisée par l'Observatoire de la Nature ou la foire Eco Bio d'Alsace au Parc des Expositions au mois de mai, ou encore le 4ème salon de la Rénovation Energétique à Wintzenheim au mois de septembre.

3.2. Eau et assainissement

Programme 2014 d'investissement en eau potable, eaux usées et eaux pluviales. Montants des autorisations :
Eau potable : 2 832 000 € HT
Eaux usées : 1 995 500 € HT
Eaux pluviales : 1 331 000 € HT
Wintzenheim : 2 670 000 € HT
Total : **8 828 500 € HT**

En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement, l'année 2014 a été marquée par :
- les travaux de la station d'épuration de Jebsheim. Mise en eau en janvier 2015 avec une mise en service définitive après mise au point et réglage en octobre 2015,
- le lancement des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement pour gérer les eaux pluviales sur la partie aval de Wintzenheim pour un montant global de 2 670 000 euros HT. Ils incluent un collecteur de 1 500 mètres linéaires et un bassin de rétention de 4 000 mètres cubes,
- des travaux de renouvellement des réseaux et branchements d'eau potable parmi lesquels : rue du Grillenbreit à Colmar, rue du Pflixbourg à Zimmerbach, route Romaine à Turckheim, etc,
- des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement : rue du Chantier à Colmar, rue Kennedy à Ingersheim, etc,
- des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'assainissement rue des Gravières à Colmar,
- des travaux de renforcement hydraulique du réseau d'assainissement rue du Ladhof et rue du Raisin à Colmar.

3.3. Equipements communautaires

Le système d'information géographique

Le Système d'Information Géographique de la CAC a pour mission la constitution et la gestion d'un ensemble de cartographies parfaitement superposables qui constituent le référentiel cartographique communautaire. Il permet aux services de la collectivité, mais également aux communes membres, de disposer d'un outil centralisé et commun d'informations géolocalisées :
- la puissance des outils nomades de type tablette ou smartphone permet à présent d'embarquer la cartographie sur le terrain pour permettre une meilleure gestion du patrimoine,
- par ailleurs, l'expertise foncière et topographique de l'équipe permet d'intervenir dans toutes les phases des projets intercommunaux d'aménagement ou de gestion de réseaux.

Réalisations 2014 :
- acquisition d'une nouvelle photographie aérienne d'une résolution de 10 cm,
- 1500 plans confectionnés par le service,
- 450 extractions de données topo et SIG pour des études et projets (+100 % par rapport à 2013),
- finalisation du déploiement sur SIG à la SCCU sur tablette,
- administration de l'extranet cartographique (140 utilisateurs professionnels enregistrés, un plan édité toute les 10 minutes),
- administration de www.cac-alacarte.fr (10 000 visites pour 6 000 utilisateurs professionnels et particuliers),
- déploiement d'outils de saisie du patrimoine de voirie pour la Ville de Colmar : 12 000 objets géoréférencés (bancs, corbeilles, plaques de rues, potelets...),

- consultation de 1 846 propriétaires fonciers dans le cadre du renouvellement des baux de chasse (gain = 52 jours de travail).

Le patrimoine de voirie intégré dans le Système d'Information.

Le service SIG/Topo a développé une solution qui permet au service Voirie de la Ville de Colmar de référencer sur une carte les équipements dont il a la gestion. Les éléments descriptifs saisis sur ces objets permettent d'évaluer la valeur et la diversité de son patrimoine pour un meilleur suivi. La localisation des interventions sur ces éléments permet également de disposer d'un historique et d'évaluer, par exemple, la vulnérabilité de tel ou tel dispositif par rapport aux dégradations.
En 2015, cet outil sera porté sur tablette et déployé au service Espaces-Verts pour permettre une gestion collaborative et partagée du patrimoine de la Ville de Colmar.

Réalisations Topo 2014 :
- migration des données dans le système de projection Lambert 93-CC48 pour une compatibilité avec les mesures GPS,
- mise à jour de plans topographiques sur 60 km de voirie (soit 1/3 de la base de données),
- levés topographiques pour les projets de pistes cyclables, zones d'activités, voiries...

Sécurité au travail :
- acquisition de deux véhicules aménagés avec signalisation de chantier.

La base nautique

Ouverte depuis 2008, la base nautique de Colmar – Houssen a connu en 2014 sa pire saison en termes de fréquentation, en raison d'un été particulièrement froid et pluvieux :
- 2014 = 28 958 entrées et 110 195 euros de recettes
- 2013 = 52 601 entrées et 175 743 euros de recettes
- 2012 = 45 644 entrées et 133 309 euros de recettes
- 2011 = 29 109 entrées et 87 538 euros de recettes
- 2010 = 44 474 entrées et 130 058 euros de recettes
- 2009 = 53 277 entrées et 152 370 euros de recettes

Après un week-end de pentecôte caniculaire et un début de saison prometteur, les conditions météorologiques ont été désastreuses pendant toute la saison estivale.

Travaux réalisés sur site :
- plantation d'arbres afin d'augmenter les espaces ombragés,
- ensablage de la dune proche du parvis d'entrée,
- ajout de terre près des terrains de volley,
- reprise des dégradations de la terrasse du snack (garantie décennale).

Une première phase d'étude a par ailleurs été réalisée sur le développement de la base nautique. Le cabinet d'études Horwarth conclut à la pertinence d'un tel projet qui dépendra du foncier mobilisable en fonction du foncier mobilisable autour du plan d'eau et du type d'activités qui pourraient y être implantées autour de trois pôles : un pôle balnéaire, un pôle nautique – glisse et un pôle loisirs.

Gestion du site :
- remise en concurrence du contrat de concession du snack-bar,
- maintien d'une qualité d'eau excellente suite au contrôle de l'Agence régionale de la Santé (un prélèvement par semaine),
- une seule intervention majeure de secours : un malaise qui a nécessité un transport à l'hôpital.

Trois événements majeurs :
- pro-Fun Festival le 31 mai (env 2 500 personnes),
- animation en partenariat avec la Foire aux vins de Colmar le 29 juin (1 337 entrées),
- 5ème triathlon de Colmar le 14 septembre (2 000 personnes).

Quinze autres événements de moindre envergure ont eu lieu , mais tout aussi essentiels pour l'animation et l'image de la base : beach volley, beach soccer, formation au sauvetage… De même, il faut noter que plusieurs associations ont pu profiter de créneaux d'entraînement : l'association colmarienne de sauvetage secourisme (ACSS), le club de plongée CEP Colmar et le club de plongée ACAC Colmar.
Enfin, le site a été loué à plusieurs reprises par des sociétés implantées sur la CAC pour des événements internes, ou encore par le 152ème régiment d'infanterie de Colmar pour trois journées de formation aguerrissement.

Les campings

Depuis la mise en place courant 2013, des procédures de délégation de service public, pour les campings de Horbourg-Wihr et Turckheim, les deux sites ont développé une politique de commercialisation qui a contribué à augmenter leur chiffre d'affaires.

Concernant le camping de Horbourg-Wihr, le délégataire, le groupe HUTTOPIA, a poursuivi son programme d'investissements en 2014, par l'implantation d'Hébergements Légers de Loisirs (8 mobil-homes en habillage bois) :
- chiffre d'affaires = 415 000 euros HT en 2014. Soit 198 000 euros HT d'augmentation, liée à la location des mobil homes et à l'intégration du restaurant du Camping dans le périmètre de la délégation,
- la redevance perçue par la CAC a atteint 26 281,81 euros TTC en 2014.

Concernant le camping de Turckheim, le nouveau gestionnaire de l'équipement, la SARL « Les 3 Portes », du groupe Clair-Vacances de Sainte Croix en Plaine, a également engagé des investissements visant à rénover le bâtiment d'accueil et à installer six mobil-homes. Le camping a ainsi obtenu le classement 3 étoiles en avril 2014 :
- chiffre d'affaires = 208 000 euros HT pour sept mois d'ouverture en 2014 (61 850 euros HT en 2013 sur quatre mois d'exercice),
- la redevance perçue par la CAC s'élève à 18 062 euros TTC.

Les conditions météorologiques n'ayant guère été favorables à l'été 2014, des marges de progression sont à espérer en 2015, d'autant plus que, les plans d'investissement se poursuivent pour développer l'accueil en mobil-homes.

La fourrière animale

La fourrière animale de la CAC a pour vocation d'accueillir les animaux errants ou en état de divagation, pendant un délai de huit jours francs, conformément à la législation.
La SPA de Colmar et environs en assure la gestion au sein du périmètre communautaire, par convention avec la CAC.

Le nouvel équipement de fourrière et refuge pour animaux mis en service en septembre 2013 répond à la fois aux besoins des communes confrontées aux animaux sans maître, et aux attentes du public. Ce nouvel équipement est situé à la Waldeslust.

Chiffres 2014 :
- 776 animaux ont été capturés dans le périmètre de la CAC (745 en 2013, soit une hausse de 4%),
- la participation financière globale de la CAC (gestion de la fourrière et captures) a été de 61 000€.

La fourrière automobile

La Communauté d'Agglomération de Colmar assure la compétence « fourrière automobile » sur l'ensemble de son territoire. Pour réaliser les opérations d'enlèvement et de garde de véhicules, elle s'appuie sur une convention passée avec la Ville de Colmar/service du Parc Automobile. Un parc sécurisé et agréé, équipé de dispositifs de protection de l'environnement, permet la garde de plus de 150 véhicules.
Cet équipement est mis à la disposition de toutes les communes membres et ce service a été élargi aux communes de Bennwihr et Volgelsheim, à leur demande. Chaque autorité de police localement compétente sollicite l'opérateur de mise en fourrière en informant, comme la législation l'exige, le contrevenant des conditions de récupération de son véhicule.

Chiffres 2014 :
- 731 véhicules, dont 595 par la Police Municipale de Colmar, ont été mis en fourrière contre 662 en 2013 (+10,5%),
- 90% des enlèvements sont demandés par les autorités de police de proximité,
- 517 véhicules restitués,
- 130 véhicules détruits,
- 4 véhicules vendus par les Domaines (soit un de plus qu'en 2013).

3.4. Gestion des déchets

Grâce à de nombreuses nouveautés, le niveau de service a été amélioré en 2014 sans augmentation des coûts.

Les conteneurs enterrés

Conformément au programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective, six sites ont été réalisés : Jean Sébastien Bach et rue des Pigeons à Colmar, un à Herrlisheim, un à Sundhoffen, un à Walbach et un dernier à Zimmerbach.
Le réseau est constitué de 223 sites de conteneurs dont 165 enfouis (75 % du réseau) soit 669 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 515 enterrés.

Par ailleurs la progression en tonnage sur cette année a été remarquable :
- + 3,14 % de papier et bouteilles plastiques collectés (6 119 tonnes en 2014, contre 5 919 tonnes en 2013),
- + 5,13 % de verre collecté (3911 tonnes en 2014, contre 3720 tonnes en 2013).

Plusieurs opérations de communication contribuent à expliquer l'augmentation des tonnages collectés, et notamment l'opération écol'o tri qui rassemble l'ensemble des 65 établissements scolaires de la CAC. Ceux-ci accueillent des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et participent à la collecte les papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire.

On note par ailleurs que la collecte des emballages progresse de 20% dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. Il semble donc que la diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri stimule la collecte des emballages en développant la conscience citoyenne et les réflexes écologiques.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par une subvention complémentaire exceptionnelle de 43 342 euros qu'Eco emballages a versée à la CAC au titre du développement durable.

L'année 2015 sera marquée par le développement de la collecte sélective en pied d'immeubles le long du parc locatif de Pôle Habitat, rue d'Amsterdam. D'autre part, la rénovation des sites du centre-ville de Colmar sera engagée dans l'objectif d'augmenter les capacités de collecte en ces lieux.

Les bio-déchets

L'année 2014 a été marquée par l'extension du dispositif sur l'Est de Colmar (hors centre-ville). Les communes de Herrlisheim et Turckheim ont également été traitées.

Pour répondre aux attentes des usagers qui se plaignaient de subir des nuisances par de fortes chaleurs, les bio seaux ont été changés ainsi que les sacs de collecte. Les seaux sont ajourés, permettant ainsi l'évaporation de l'eau provenant des bio-déchets et leur assèchement. Depuis ces changements, le nombre de plaintes diminue tandis que les tonnages collectés augmentent, même en été.

1911 tonnes ont été collectées sachant que les ordures ménagères ont diminué de 2013 tonnes pour passer de 27 700 tonnes à 25 687 tonnes.

Courant 2014, une nouvelle filière de traitement des bio-déchets a été validée suite à un appel d'offres. C'est la société Agrivalor qui traite ces déchets pour les orienter sur son site à Ribeauvillé afin de les méthaniser.

Le premier semestre de l'année 2015 sera consacré à la mise en place de cette collecte dans de nouvelles communes : Sainte-Croix-en-Plaine, Walbach, Zimmerbach, Ingersheim, Niedermorschwihr, Jebsheim et Sundhoffen.

En même temps débutera l'installation de cette collecte le long de la rue d'Amsterdam (Colmar) sur le parc locatif de Pôle Habitat. Cette collecte se fera en bornes d'apport volontaire et en pied d'immeubles.

Collecte du
20 janvier 2014

Le programme local de prévention (PLP)

Le chargé de mission recruté en 2013 a permis que plusieurs opérations soient menées à bien en 2014 :
- la distribution de poules pour la réduction des bio-déchets : les inscriptions des foyers volontaires ont eu lieu en 2014 pour une livraison en 2015. 480 poules ont été distribuées à 210 foyers,

- la plateforme déchets verts de Herrlisheim, plébiscitée par les usagers, limite fortement les trajets entre Herrlisheim et le centre de recyclage d'Europe. Plus de 100 tonnes ont été, à ce jour, collectées sur cette plateforme.

Quelques actions à venir :
- un partenariat avec l'association Espoir pour la création d'une Ressourcerie dans le cadre du centre de tri du Ladhof,
- la promotion du réemploi des textiles, en menant une réflexion sur la présence des bornes de collecte sur le domaine public,
- la sensibilisation des écoliers sur la prévention des déchets et leurs recyclages ainsi que les actions pour lutter contre le gaspillage en restauration scolaire,
- une gestion différenciée des espaces verts au sein de chaque commune notamment grâce à la formation des agents.

Les centres de tri

Deux centres de tri ont été rénovés en 2014.
Horbourg-Wihr a été mis en fonctionnement le 1er novembre :
- belle intégration du site dans son environnement, bordé par un verger hautes tiges côté Sud,
- amélioration des conditions de tri et de la sécurité du site,
- l'installation de la vidéo-surveillance permettra à terme de limiter le vandalisme. Coût : 50 500 euros TTC (Horbourg-Wihr et Ladhof) autofinancés par la CAC,
- très bons retours de la part des usagers - coût total du projet : 1,291 million d'euros HT.

Le centre de tri du Ladhof a été mis en travaux en juillet 2014 pour une ouverture prévue en juillet 2015. Un nouveau concept est ici instauré avec trois lieux de dépôt sur un seul et même site :
- un quai réservé aux déchets verts,
- un hangar destiné à la collecte des déchets spéciaux, des déchets électriques et électroniques, à la collecte de nouvelles catégories de déchets « nouvelles filières » et à une ressourcerie,
- un grand quai qui propose une collecte en bennes. 16 bennes sont ainsi à quai,
- le quai est par ailleurs adapté aux personnes à mobilité réduite avec des murets de protection bas.

L'amélioration des conditions de travail

Une meilleure information :
- en 2014, les camions bennes ont été équipés afin de permettre la remontée et l'enregistrement des informations du lève-conteneur, grâce à un système de lecture automatique de puces RFID,
- ces puces sont présentes sur chaque poubelle bio-déchets et depuis deux ans sur chaque poubelle d'ordures ménagères. Elles permettent de connaître l'emplacement de chaque poubelle levée et le propriétaire de la poubelle vidée,
- le coût de l'opération s'est élevé à 43 000 euros (prédispositions) et 212 000 euros (installation des lecteurs de puces sur toute la flotte) en section d'investissement.

Ajustement des tournées :
- des ajustements ont également été réalisés sur la journée du samedi grâce au suivi GPS et à l'historique des tournées. Certaines ont ainsi été allégées sans pénaliser les autres équipes,
- ces ajustements se poursuivront en 2015 sur les autres jours de la semaine.

Dans les zones concernées par la collecte des bio-déchets, un calendrier de collecte 2015 présentant les jours de rattrapage des collectes d'ordures ménagères et de bio-déchets consécutifs aux jours fériés sera édité et distribué à la population. Cet outil devrait faciliter la présentation des bacs les jours de rattrapage.

4. RESSOURCES

4.1. Ressources humaines

Les effectifs au 31.12.2014

- 97 agents (24 administratifs, 72 techniques et 1 sportif)
- 2 emplois d'avenir

Catégorie de la Fonction Publique :
- 65 agents de catégorie C
- 19 agents de catégorie B
- 13 agents de catégorie A

Temps de travail :
- 89 agents à temps complet
- 8 agents à temps partiel

Les mouvements

Recrutements :
- 6 agents en remplacement d'agents ayant obtenu une mutation ou ayant pris leur retraite
- 28 agents saisonniers
- 1 création de poste (espace info énergie) cofinancée par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (l'ADEME)

Six départs :
- 2 agents on fait valoir leurs droits à la retraite
- 4 agents ont obtenu une mutation

La formation

En 2014, les agents ont suivi des formations de professionnalisation et de perfectionnement. 64 agents ont été formés. Il y a eu 176 jours de formation, 40 formations différentes et neuf organismes de formation :
- formations initiales et recyclages sauveteurs secouristes du travail,
- gestion des conflits (formation intra-muros avec la Ville de Colmar et le CNFPT),
- optimisation des impressions (formation intra-muros dispensée par le service informatique de la Ville de Colmar et le service de la gestion des déchets de la CAC).

Le comité technique paritaire et d'hygiène et de sécurité

Le CTPHS s'est réuni 2 fois en 2014 pour examiner les questions liées à :
- la formation,
- la réorganisation de la direction du développement économique,
- le bilan social 2013,
- les élections des Représentants du personnel au Comité technique,
- les mouvements de personnel au sein de la CAC,
- l'avancée des travaux du bâtiment de la gestion des déchets,
- la réhabilitation du bâtiment de la CAC,
- la nouvelle bonification indiciaire,
- les risques psychosociaux,
- l'organisation du service de la gestion des déchets.

4.2. Ressources financières

En 2014, le résultat global est de 18 537 048 euros duquel on a déduit le portage de stocks des ZAE (zones d'activités économiques) déjà réalisées (les Erlen, Sainte-Croix-en-Plaine) ou en cours de réalisation (Horbourg-Wihr), ce qui permet de constater **un résultat final de 17 319 929 euros.**

Les résultats de clôture 2014 montrent une constante progression depuis 2005. Ils témoignent de la bonne santé financière de la CAC. Ils permettent d'absorber des chocs financiers importants comme celui de la réduction massive de la DGF et de l'augmentation de la contribution au fonds de péréquation intercommunal (FPIC).

Le total des ressources mobilisées s'élève à 21,312 millions d'euros, permettant le financement du programme d'investissements avec notamment un prélèvement de 1,258 million d'euros sur le résultat de clôture de 2013.

L'épargne nette représente plus de 72 % du total de ces ressources, les 28 % restants étant composés de ressources internes dont 4 % de fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).

Le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital) réalisées en 2014 s'élève à 21 565 347 euros pour 16 665 728 euros en 2013, soit une nette progression de + 29%. Compte tenu de l'excellente capacité d'autofinancement de la CAC, l'intégralité de ces investissements a pu être réalisée sans recours à l'emprunt.

La capacité de désendettement de la CAC[2] reste inférieure à 5 mois, le niveau moyen de ce ratio pour les communautés d'agglomération étant de 5,27 ans. Celui de l'encours de dette par rapport aux recettes de fonctionnement est inférieur à 8 % alors qu'il est de 113 % en moyenne nationale. Ce dernier ratio montre parfaitement la capacité d'investissement de la CAC.

La pression fiscale sur les ménages et les entreprises en 2014 n'a pas augmenté puisque le taux de taxe d'habitation est resté identique (8,27 %), celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) également avec 7,95 %. Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) a également été maintenu à 23,82 %. Par ailleurs, la CAC ne demande toujours pas de taxe sur le foncier bâti (taux fixé à 0 %) aux ménages ni aux entreprises.

L'essentiel de la progression du produit fiscal est donc dû à la progression des bases d'imposition de + 1%.

Intégrant la première année de contribution au redressement du budget de l'Etat pour une somme défalquée de sa dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat, ce concours a diminué de – 10% passant de 4 392 401 euros en 2013 à 3 963 718 euros.

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2014

- 1,157 million d'euros : programme de travaux d'eaux pluviales 2014,
- 0,790 million d'euros : programme d'aménagement des pistes cyclables,
- 0,389 million d'euros : réfection des voiries des zones d'activités avec la rue Papin,
- 0,220 million d'euros : rachat aux communes de Colmar, Horbourg-Wihr et Houssen des parts sociales que ces dernières détenaient au sein de la Société d'Economie Mixte Locale Colmarienne des Eaux,
- 0,396 million d'euros : rachat à la Ville de Colmar des parts sociales qu'elle détenait au sein de la Société d'Economie Mixte Locale, la société des transports urbains de Colmar et environs (STUCE),
- 1,890 million d'euros : acquisition à la Ville de Colmar du bâtiment regroupant les services administratifs de la CAC situé 32 cours Sainte-Anne,

- 1,713 million d'euros : fonds de concours versé aux communes pour leurs travaux d'investissement qui a par exemple permis :
• la rénovation de la salle paroissiale à Jebsheim pour 18 000 euros,
• l'enfouissement des réseaux secs à Sundhoffen pour 16 146 euros,
• l'aménagement du parvis des écoles du Centre de Wintzenheim pour 66 349 euros,
• l'acquisition de matériels divers pour les ateliers municipaux de Walbach pour 16 146 euros,
• le soutien financier pour l'aménagement de la rue de la Grotte à Walbach pour 45 600 euros,
• la réfection de la rue Sainte-Gertrude, l'éclairage et la mise en souterrain des réseaux secs à Wettolsheim pour 22 204 euros,
• l'acquisition de l'immeuble Engasser à Turckheim pour l'agrandissement des locaux scolaires et du périscolaire pour 256 787 euros,
• la réhabilitation et l'extension de la Mairie de Sainte-Croix-en-plaine pour 41 942 euros,
• la réfection de la toiture du bâtiment A de l'école du Centre d'Ingersheim pour 26 195 euros,
• l'aménagement de la voirie à Houssen pour 16 146 euros,
• l'acquisition de l'immeuble situé 50 Grand'Rue à Horbourg-Wihr dans le cadre de l'aménagement de la place du 1er février pour 68 407 euros,
• la construction du parking Saint-Josse à Colmar pour 1 119 835 euros.

Les autres fonds concours de la CAC ont été versés en 2014 pour :
• le financement de la 2ème phase de la LGV Est (0,464 million d'euros),
• les aides versées aux particuliers réalisant des travaux d'économies d'énergie (chaudière à condensation, travaux d'isolation…) (0,232 million d'euros),
• les aides aux primo-accédants pour leurs projets immobiliers (0,369 million d'euros).

[2] Epargne brute/capital resté dû ou nombre d'épargne nécessaire pour se désendetter totalement

LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LES VICE-PRÉSIDENTS

En avril 2014, le Conseil Communautaire a élu onze Vice-présidents qui exercent les délégations suivantes :

Lucien Muller
1er Vice-président
Maire de Wettolsheim
Conseiller Départemental du Canton de Wintzenheim
Développement économique

Jean-Marie Balduf
2e Vice-président
Maire de Turckheim
Finances et budgets

Serge Nicole
3e Vice-président
Maire de Wintzenheim
Administration générale et ressources humaines

Philippe Rogala
4e Vice-président
Maire de Horbourg-Wihr
Déplacements et transports

Mathieu Thomann
5e Vice-président
Maire de Ingersheim
Environnement

François Heymann
6e Vice-président
Maire de Sainte-Croix-en-Plaine
Président de la CAO
Gestion patrimoine immobilier

Christian Klinger
7e Vice-président
Maire de Houssen
Equipements : base nautique, fourrière automobile, gens du voyage

Jean-Claude Kloepfer
8e Vice-président
Maire de Jebsheim
Eau et assainissement

Stéphanie Bardotto-Gomez
9e Vice-présidente
Conseillère municipale de Colmar
Politique de la ville et animations été

Jean-Pierre Bechler
10e Vice-président
Conseiller municipal de Colmar
Aménagement du territoire, emploi et habitat

Guy Waehren
11e Vice-président
Conseiller Municipal de Colmar
Valorisation des déchets ménagers

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

COLMAR composition en mai 2015

Cédric Clor
Conseiller communautaire

Tristan Denechaud
Conseiller communautaire

Corinne Dolle
Conseillère communautaire

René Frieh
Conseiller communautaire

Claudine Ganter
Conseillère communautaire

Yves Hemedinger
Conseiller communautaire / délégué à l'urbanisme et au SCoT
Conseiller Départemental

Frédéric Hilbert
Conseiller communautaire

Catherine Hutschka
Conseillère communautaire

Matthieu Jaegy
Conseiller communautaire

Brigitte Klinkert
Conseillère communautaire
2ème Vice-présidente du Conseil Départemental

Philippe Leuzy
Conseiller communautaire
Délégué aux dispositifs contractuels de développement urbain

Christian Meistermann
Conseiller communautaire

Manurêva Pelletier
Conseillère communautaire

Catherine Schoenenberger
Conseillère communautaire

Odile Uhlrich-Mallet
Conseillère communautaire / déléguée à l'enseignement supérieur

Victorine Valentin
Conseillère communautaire
Conseillère Régionale d'Alsace

Jean-Jacques Weiss
Conseiller communautaire

Céline Wolfs-Murrisch
Conseillère communautaire

HORBOURG - WIHR

Corinne Deiss
Conseillère communautaire

Christian Dietsch
Conseiller communautaire /délégué à l'assainissement non collectif

Pascale Klein
Conseillère communautaire

Geneviève Sutter
Conseillère communautaire

HOUSSEN

Jacky Mosser
Conseiller communautaire

Marie-Laure Stoffel
Conseillère communautaire / déléguée à la fourrière animale

INGERSHEIM

Jean-Marc Bettinger
Conseiller communautaire / délégué au dispositif VVV

Michel Dietrich
Conseiller communautaire

Patricia Migliaccio
Conseillère communautaire

JEBSHEIM

Claudine Lenner
Conseillère communautaire/déléguée au Plan Climat Territorial

SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

Philippe Lambert
Conseiller communautaire/délégué aux nouvelles mobilités

Monique Lihrmann
Conseillère communautaire

TURCKHEIM

Elisabeth Dietrich
Conseillère communautaire

Michèle Hauger
Conseillère communautaire

Francis Rode
Conseiller communautaire/délégué aux actions de sensibilisation et prévention des déchets et opérations pédagogiques

WETTOLSHEIM

Antoine Bohrer
Conseiller Communautaire / délégué à la gestion et suivi des délégations de service public des campings communautaires

Sylvie Ehrhart
Conseillère communautaire

WINTZENHEIM

Denis Arndt
Conseiller communautaire

Claude Klinger-Zind
Conseiller communautaire

Dominique Schaffhauser
Conseillère communautaire

Lucette Spinhirny
Conseillère Communautaire / déléguée au plan intercommunal de sauvegarde

Guy Daessle
Conseiller communautaire

HERRLISHEIM-PRES-COLMAR

Gérard Hirtz
Maire de Herrlisheim-Près-Colmar
Conseiller communautaire /délégué à la prospective budgétaire et à la dématérialisation de la procédure comptable et budgétaire

Sonia Untereiner
Conseillère communautaire

Laurent Winkelmuller
Conseiller communautaire

NIEDERMORSCHWIHR

Daniel Bernard
Maire de Niedermorschwihr
Conseiller communautaire/ délégué à la promotion touristique

SUNDHOFFEN

David Boegler
Conseiller communautaire

Catherine Keller
Conseillère communautaire

Jean-Marc Schuller
Maire de Sundhoffen
Conseiller communautaire/délégué à l'intermodalité en vue d'une homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux

WALBACH

André Beyer
Maire de Walbach
Conseiller communautaire/ délégué au système d'information géographique

ZIMMERBACH

Jacques Muller
Maire de Zimmerbach
Conseiller commnautaire/délégué à la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CAC

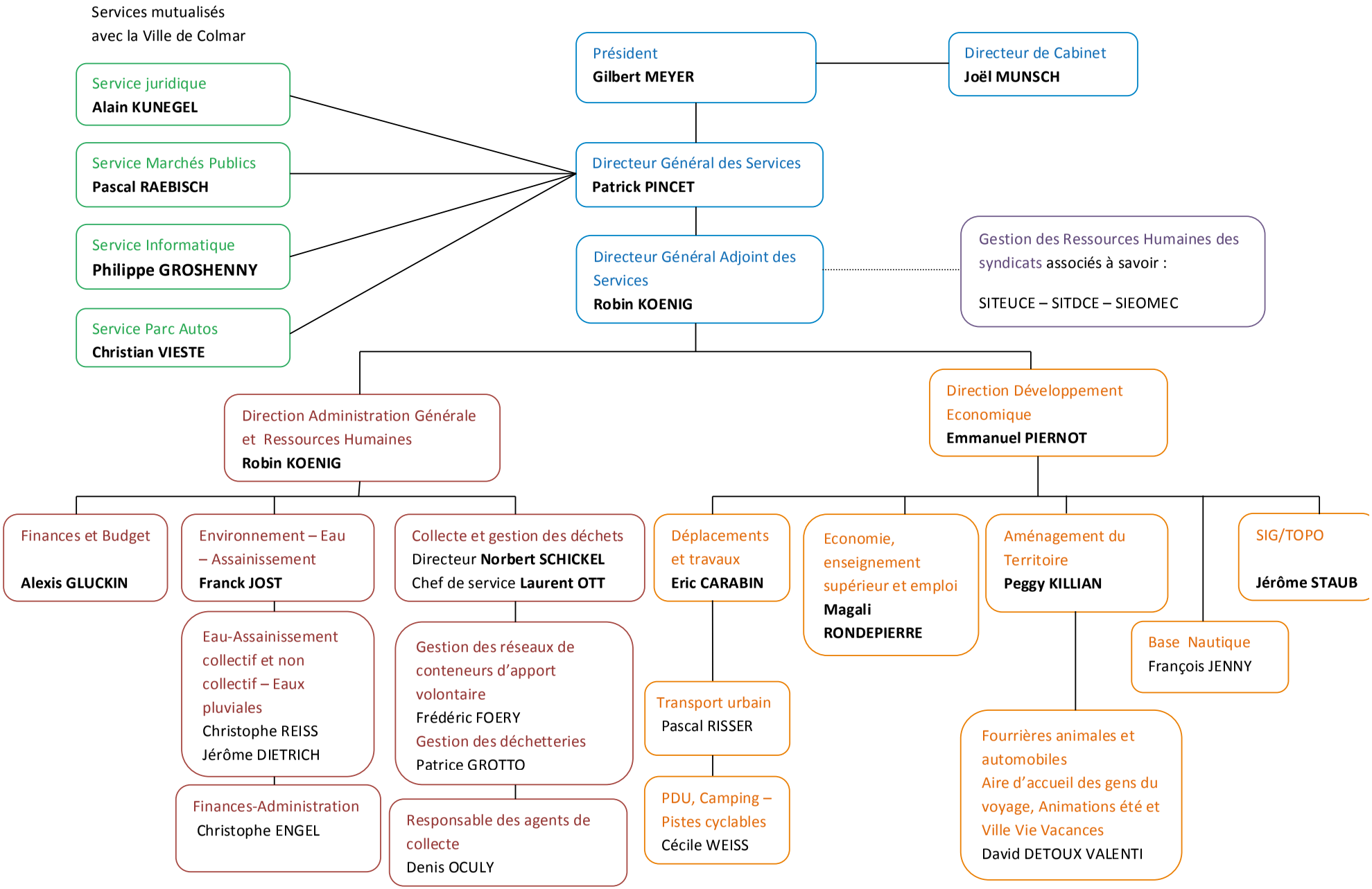

COLMAR
AGGLOMÉRATION

32 cours Sainte-Anne
BP 80197 – 68004 Colmar Cedex
Tél 03 69 99 55 55 Fax 03 69 99 55 59
E-mail cac@agglo-colmar.fr

Directeur de publication : M. Gilbert Meyer
Réalisation et impression : Imprimerie Moser
Crédits photos : Colmar Agglomération, Ville de Colmar, Pictural –Jean-Marc Hédoin